

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Ludovic MAHÉ

Ordre du jour :

- Présentation du projet voirie
- Délégation du Maire
- Subvention complémentaire à à Saint'Eloysirs (13 juillet)
- Mise en place d'un conseiller municipal incendie-secours
- Vente parcelle E167
- Vente de la parcelle ZL 0098
- Approbation de la modification des statuts du SDE 18
- Point sur les contrats de fournitures d'énergie
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour

- Démission de Madame Astrid COTTÉ membre du Conseil Municipal

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Présents** : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE, Angélique HUET, Claudine CHEMIERE, Ludovic MAHÉ, Denis PEAUDECERF, Marie CALURAUD, Dominique PERRAGUIN, Germaine DE BENGY, Jean-Baptiste QUINDROIT, Sébastien CHABOT, Marie-Alvina SKURA, Régis MENNESSIER, Anita GUINARD-AKRETCHE, Chrystèl GOND, Régis VAULLERIN
- **Absents excusés** : Astrid COTTÉ, Françoise JACQUET, Pascal RENARD
- **Pouvoirs** : aucun remis

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 septembre 2022

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ Présentation du projet voirie

L'objectif de la Mairie étant de poursuivre de façon régulière l'entretien de l'ensemble de la voirie communale, il est alloué au budget une somme afin d'effectuer ces travaux.

Suite à la consultation et analyse par ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement) notre maître d'œuvre le projet d'aménagement d'une partie de la rue des Plantes, d'une estimation de 100 000,00 € HT a été retenu pour le budget 2023.

Une réunion publique se tiendra le 20 octobre pour les résidents affectés par cet aménagement.

Les membres du conseil, après avoir délibéré, décident à l'unanimité

- d'accepter le projet**
- donne son accord pour engager la consultation**

➤ Délégation du Maire vente véhicule

Monsieur le Maire explique que la cession du véhicule de la commune à Monsieur Stéphane PILLET pour un montant de 900,00 € doit faire l'objet d'une sortie de l'actif de la Renault Clio, n° d'inventaire 1999/MATERIEL/1, pour un montant de 6 402,86 €
La sortie de l'état d'actif excédant 4 600,00 €, une délibération est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer la transaction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à vendre la Renault Clio immatriculée 657 HB 5
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule

➤ Subvention complémentaire à l'association « Saint'Eloysirs » (13 juillet)

Lors de l'organisation de la manifestation traditionnelle de la fête nationale, l'association « Saint'Eloysirs » a réalisé des dépenses.

La municipalité qui organise cette manifestation, prend en charge les dépenses liées à celle-ci, le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 265,00 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 265,00 € au profit de l'association « Saint'Eloysirs »

➤ **Mise en place d'un conseiller municipal incendie-secours**

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant « incendie et secours »

Monsieur le Maire expose les différentes missions attendues de la fonction :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de ta commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de ta commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par ia commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune,

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Une journée de formation aux correspondants est prévue d'ici la fin de cette année.

Madame Marie-Alvina SKURA accepte la fonction

L'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette nomination

➤ **Vente parcelle E 000167**

Un riverain de la parcelle E 000167 en bordure de la départementale 104, d'une surface de 2 270 m², appartenant à la Commune de Saint Eloy, a fait une demande pour l'achat.

Les membres du conseil, après avoir délibéré, décident à l'unanimité

- d'autoriser la vente de la parcelle
- d'autoriser le Maire à signer tous documents pour cette vente.

➤ **Vente d'une partie de la parcelle ZL 0098**

Monsieur le Maire indique qu'une partie de la parcelle ZL 0098, plan exposé à l'ensemble du conseil, d'une surface d'environ 800 m² (terrain constructible, considéré comme « dent creuse »), appartenant à la Commune de Saint Eloy pourra faire l'objet d'une vente après bornage.

Les membres du conseil, après avoir délibéré, décident à l'unanimité

- d'autoriser la vente de la parcelle
- d'autoriser le Maire à signer tous documents pour cette vente.

➤ **Approbation modification des statuts du SDE 18**

Monsieur le Maire expose :

La **Commune de Saint Eloy de Gy** est membre du Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18), qui est un syndicat mixte fermé à la carte, regroupant l'ensemble des communes du Cher ainsi que les 15 établissements publics de coopération intercommunale. Cette forme juridique lui permet de proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses compétences obligatoires que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines communautés de communes) que des missions exercées par ce dernier.

Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « *ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique* ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membre.

- Le projet prévoit notamment :
 - De modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale.
 - De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021.
 - D'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces.

- D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid.
- De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.

Toutefois, et en application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires envisagées requièrent l'approbation des communes et communautés de communes membres du SDE 18 à la majorité qualifiée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-20,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-18 portant modification des statuts du SDE 18,
Vu le courrier de notification du projet des nouveaux statuts du SDE 18,

Considérant le projet des nouveaux statuts du SDE 18 présenté en séance,

Il est proposé aux membres du Conseil : d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité syndical du SDE 18 n° 2022-18.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18).

➤ **Point sur les contrats de fournitures d'énergie**

La commune de Saint Eloy de Gy s'est regroupée avec d'autres communes pour consulter différents fournisseurs d'énergie.
A date, seul ENI a répondu.

➤ **Démission de Madame Astrid COTTÉ**

Monsieur le Maire ayant pris acte de la démission de Madame Astrid COTTÉ du Conseil Municipal, courrier reçu le 29 septembre 2022, propose la mise en place de Madame Germaine DE BENGNY, suppléante, conseillère municipale

L'ensemble du Conseil accepte cette nomination.

➤ Questions diverses

- Décoration de Noël : dans un souci d'économie d'énergie, il est décidé de ne pas installer de décorations lumineuses sur les candélabres cette année.
Seules, la banderole à l'entrée du village et l'illumination des décorations au sol place de l'église et au rond-point de Bourgneuf seront effectives. Installation les 26 et 27 novembre.
- PLUI : une enquête publique devrait avoir lieu fin novembre-début décembre. Le CDPENAP a émis un certain nombre de remarques. Pour notre commune, une seule est portée sur un urbanisme un peu trop élevé sur Bourgneuf, à laquelle nous avons des arguments à prévaloir.
- TELETHON 2022 : la municipalité s'engage à nouveau pour organiser des manifestations le samedi 3 décembre avec l'aide des associations. Une réunion pour l'organisation de cette journée est à planifier. Marie CALURAUD et Marie-Alvina SKURA indiquent à cette occasion, qu'elles sont les correspondantes entre l'APE et la Mairie.
- Colis fin d'année : réunion CCAS le 12 octobre pour l'organisation. Un colis représente l'équivalent d'un repas. La confection des colis est prise en charge cette année par l'épicerie du village. La distribution des colis aura lieu le samedi matin 17 décembre, le repas est fixé le 18 janvier 2023 à la salle des Fêtes. Le 17 octobre après-midi, les courriers seront mis sous plis pour distribution directe dans les boîtes aux lettres de bénéficiaires.
- OPAH : signature d'une convention avec la CCTHB pour les logements vacants et insalubres. Un article est à prévoir dans le bulletin municipal 2022, avec la possibilité de l'ouverture d'un guichet unique. Dominique PERRAGUIN, en charge du groupe travail, travaille de concert avec le Maire pour identifier les logements concernés sur notre commune.
- Fresque murale : le Maire a reçu la proposition d'un artiste de réaliser une fresque dans notre village. Marie-Alvina SKURA et Yolaine LAUGERAT se portent volontaires pour entreprendre une démarche d'appropriation du dossier.
- Tracteur KUBATA : ce matériel est en fin de vie. Une démarche a été prise pour acheter un nouveau tracteur ISEKI ou JOHN DEERE avant la fin de cette année, avec l'idée de revendre le tracteur actuel. Ce dossier est suivi par Olivier de Brie et Dominique PERRAGUIN.
- Ecoles : réaménagement du temps de travail du personnel péri scolaire, avec des enfants plus nombreux le matin. Le dysfonctionnement du portail électrique de l'école primaire du bourg est résolu, avec l'aide de Denis PEAUDECERF.

- Commission communautaire de la communication : pour des raisons budgétaires, la CCTHB demande l'aide des communes pour distribuer la revue Com'en Terres de décembre 2022. Ludovic MAHÉ donne un accord de principe pour notre commune, sous réserve de le distribuer en même temps que notre bulletin municipal en fin d'année. Cette proposition sera formalisée lors d'un prochain Conseil des Maires.
- Visite du Sénat : un minibus est mis à notre disposition par la CCTHB, pour se rendre au Palais du Luxembourg le 19 octobre 2022. Cette invitation émane du Sénateur Rémy POINTEREAU. Le départ est à 6h30 place de l'église et place de Bourgneuf. Le sujet a été pris en charge par Claudine CHEMIERE et Ludovic MAHÉ.
- Choix du fournisseur du City stade : Le conseil municipal valide le choix de la société Passa sport comme fournisseur du city stade.

Le prochain Conseil municipal est fixé le **jeudi 04 novembre**.

La séance est levée à 22h

Le Secrétaire

Ludovic MAHÉ

Le Maire,

Gilles BENOIT



Les Membres

